



Rapport pour séance du Conseil communal du 6 juin 2023

Commission Energie pour « Règlement Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable ».

Rapport sur prévis Municipal n° 21/2023

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal.

La commission Energie composée de Mesdames Gisèle Tarabori et Sandrine Cavin, ainsi que de Messieurs Cédric Beausire et Alain Gaudard, s'est réunie à plusieurs reprises avec Monsieur le Municipal Juliens Burnens pour la mise sur pied d'un règlement concernant le Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Le Fonds sera dédié au PECC (Plan Energie et Climat Communal) pour financer les diverses subventions proposées dans la directive et permettra d'encourager la population qui opte pour des mesures en faveur du climat.

Ce Fonds répond au point 2 de la liste des actions du PECC : créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité. Les différents critères d'attribution y sont répertoriés afin de bien définir les conditions d'obtention des subventions pour les habitants de la commune.

La commission Energie vous propose d'accepter ce règlement pour le financement du Fonds grâce aux 0.70 cts/kWh prélevés sur la facture d'électricité des consommateurs de la commune.

Pour la commission Energie :

Gisèle Tarabori

Sandrine Cavin

Cédric Beausire

Alain Gaudard

Bavois, le 15 mai 2023